

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

**Arrêté du 26 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 22 juin 2007 portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense et abrogeant l'arrêté du 31 janvier 2005 portant désignation des personnes responsables des marchés au ministère de la défense**

NOR : DEFD0772677A

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 91-672 du 14 juillet 1991 modifié portant organisation générale de l'armée de l'air, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2005-72 du 31 janvier 2005 modifié fixant les attributions et l'organisation de la délégation générale pour l'armement ;

Vu le décret n° 2007-1766 du 14 décembre 2007 fixant les attributions du service industriel de l'aéronautique ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le tableau annexé à l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

I. – Dans la partie relative à l'armée de l'air, entre la ligne relative à la « structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense » et la ligne « divers », il est inséré la ligne suivante :

Service industriel de l'aéronautique.	Directeur de l'atelier industriel de l'aéronautique d'Ambérieu-en-Bugey.	MAPA x 50
	Directeur de l'atelier industriel de l'aéronautique de Bordeaux.	MAPA x 50
	Directeur de l'atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand.	Sans limitation
	Directeur de l'atelier industriel de l'aéronautique de Cuers-Pierrefeu.	MAPA x 50

II. – Dans la partie relative à la « délégation générale pour l'armement », les mots : « Direction des plans, du budget et de la gestion » sont remplacés par les mots : « Direction de la qualité et du progrès » et la sixième ligne relative au « Service de la maintenance aéronautique » est supprimée.

**Art. 2.** – L'arrêté du 31 janvier 2005 portant désignation des personnes responsables des marchés au ministère de la défense est abrogé.

**Art. 3.** – Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 2007.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur du cabinet civil et militaire,*  
 A. VIAU